



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

VU la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

VU le décret n° 2008-1406 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État, modifié par l'arrêté ministériel du 21 janvier 2010 ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2015 désignant les membres de la section régionale interministérielle d'action sociale ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 14 avril 2015 sont remplacées par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 : La section régionale de Bretagne du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État est composée ainsi :

I – PRESIDENT:

Monsieur Jean-Pierre MARCHAND, CFDT

II – REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES FONCTIONNAIRES :

Pour l'Union générale des fédérations de fonctionnaires FO,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur David LEVEAU
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Didier WALLERAND
- En qualité de membre suppléant : Madame Magali MARQUER
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Patrick VÉGUER

Pour la Fédération générale des fonctionnaires FSU,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Jean-Charles CAVEY
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Philippe LE DREZEN
- En qualité de membre suppléant : Madame Nathalie DUVIVIER
- En qualité de membre suppléant : Madame Cyrielle ARA

Pour l' UNSA Fonction publique,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Philippe CAVANAC
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Jean-Marc BERTRAND
- En qualité de membre suppléant : Madame Simone LEMAITRE-HARNISCH
- En qualité de membre suppléant : Madame Claire LAUDEN

Pour la Fédération générale des fonctionnaires CFDT,

- En qualité de membre titulaire : Madame Marie-Pierre ROY-LOQUET
- En qualité de membre titulaire : Madame Nathalie DEVAUX
- En qualité de membre suppléant : Madame Céline PINEAU
- En qualité de membre suppléant : Madame Dominique PEUDENIER LEBOSSE

Pour l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT,

- En qualité de membre titulaire : Madame Jocelyne PELE
- En qualité de membre titulaire : Madame Catherine DANIELOU
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Patrick NOLOT
- En qualité de membre suppléant : Madame Catherine MEROUR

Pour l'Union syndicale SOLIDAIRES Bretagne,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur David COCAULT
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Jean-Pierre AUTHIER
- En qualité de membre suppléant : Madame Manuela TOUTAIN
- En qualité de membre suppléant : Madame Laurence CAILLARD

Pour la Fédération française des cadres de la fonction publique CFE-CGC,

- En qualité de membre titulaire : Madame Rose-Marie GUICHARD
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Joël HIGUINEN

III – REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS EN CHARGE D'UNE POLITIQUE MINISTERIELLE D'ACTION SOCIALE :

Pour la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

- En qualité de membre titulaire : Madame Marie-Noëlle BEILLARD, responsable du service social régional
- En qualité de membre suppléant : Madame Catherine DISERBEAU, responsable de la mission pilotage et animation régionale

Pour la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- En qualité de membre titulaire : Madame Marie-Hélène IMAD, responsable des ressources humaines
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Gwenaël POIRIER, secrétaire général adjoint

Pour la Direction régionale des affaires culturelles,

- En qualité de membre titulaire : Madame Dominique HERLEDAN, responsable des ressources humaines et de la formation
- En qualité de membre suppléant : Madame Muriel RUELOT, gestionnaire des frais de déplacement

Pour les services du ministère de la justice,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Franck CHAUSSADE, chef adjoint du département ressources humaines action sociale de la plate-forme interrégionale de Rennes
- En qualité de membre suppléant : Madame Isabelle CHENARD, assistante de service social

Pour la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Étienne LAFARGUE, responsable du pôle action sociale
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Jérôme ETORE, secrétaire général Adjoint

Pour la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

- En qualité de membre titulaire : Madame Maud MOQUE, secrétaire générale
- En qualité de membre suppléant : Mme Patricia VOISIN, assistante sociale des personnels

Pour le Rectorat d'Académie,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Michaël TERTRAIS, secrétaire général
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Hervé JUIF, responsable du service de l'action sociale académique et du budget à l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine

Pour la Direction régionale des finances publiques,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Patrick MILLE, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
- En qualité de membre suppléant : Madame Michèle MOTEL, déléguée départementale d'Ille-et-Vilaine de l'action sociale des ministères économique et financier

Pour le département des Côtes d'Armor,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur le préfet des Côtes d'Armor ou son représentant
- En qualité de membre suppléant : Monsieur le directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor ou son représentant

Pour le département du Finistère,

- En qualité de membre titulaire : Madame Valérie GILMANT, chargée de la formation et de l'action sociale à la Préfecture du Finistère
- En qualité de membre suppléant : Madame Anne-Laure LEDUC-GUGNALONS, chef du bureau des ressources humaines
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Stéphane LARRIBE, directeur des ressources humaines, de la modernisation, des moyens et de la mutualisation

Pour le département d'Ille-et-Vilaine,

- En qualité de membre titulaire : Madame Céline GUYOT, chef du pôle recrutement, formation et action sociale de la préfecture d'Ille-et-Vilaine
- En qualité de membre suppléant : Madame Sylvie BOURCIER, adjointe au chef du pôle recrutement, formation et action sociale de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

Pour le département du Morbihan,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Franck VALLIERE, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale à la préfecture du Morbihan
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Gilles DESMOT, adjoint au chef du bureau des relations humaines et de l'action sociale à la préfecture du Morbihan

Article 3 : Sont désignés en tant que membres associés de la section régionale du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État, sans voix délibérative :

Pour les services relevant du ministère de la défense,

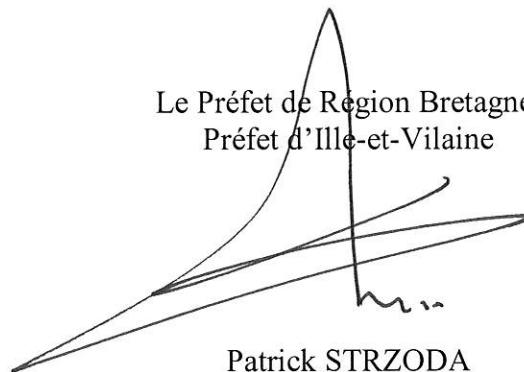
- En qualité de membre titulaire : Madame Anne LE BRAS, chef du pôle ministériel de l'action sociale à Brest
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Guillaume DUVERGER, chef du pôle ministériel de l'action sociale à Rennes

Article 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur le 3 juillet 2015.

Article 5 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le **15 JUIN 2015**

Le Préfet de Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Patrick STRZODA